



MUTUELLE GENERALE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION EXECUTIVE

Abidjan, le 13 AOÛT 2018

Le Directeur Exécutif

N/Réf. : 002329 /MUGEF-CI/DE

AVIS AUX ADHERENTS DU REGIME IVOIR'SANTE RETOUR AUX ANCIENS TARIFS DANS LES CLINIQUES PRIVEES DE COTE D'IVOIRE

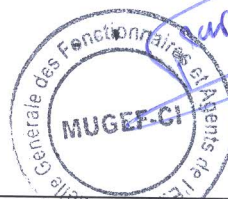
La MUGEF-CI porte à la connaissance des adhérents de son Régime Ivoir'santé qu'à la suite d'une rencontre initiée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique le Jeudi 09 Août 2018 à laquelle elle a été associée, l'Association des Cliniques Privées de Côte d'Ivoire (ACPCI) et le Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire (SYNAMEPCI), ont décidé de **surseoir à l'application du nouveau barème tarifaire des actes médicaux appliqués dans les cliniques depuis le 1^{er} Juillet 2018 et le retour aux anciens tarifs.**

La MUGEF-CI se félicite qu'une issue heureuse ait été trouvée entre les différentes parties.

Cependant, la MUGEF-CI rappelle que les examens paracliniques (*analyses et imageries médicales*) prescrits en ambulatoire (hors hospitalisation) sont exclusivement réalisés dans des centres spécialisés et non dans les cliniques agréées de son réseau de soins habituel.

La liste des laboratoires d'analyses médicales et centres d'imagerie identifiés, est disponible au siège de la mutuelle, auprès des agents des Délégations Régionales et Bureaux Annexes, au Service Médical des Fonctionnaires (SMF), auprès des bureaux des Conseils Consultatifs Locaux (CCL) et sur la page d'accueil du site internet de la MUGEF-CI (www.mugef-ci.com).

Pour toute information complémentaire, prière appeler le Contrôle Médical de la MUGEF-CI au 20 25 74 76 - 20 25 74 70/78 - 20 25 74 57/46- 20 25 74 00 ou le Service Médical des Fonctionnaires au 20 30 61 20/20 30 61 23.



TRAORE Brahima